

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 12 h. 15 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement : *14-*

Indications de service taxées :

Adresse :

Compagnie Belugori

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Luanda

, le

24

à

09

h.

40 m.

N°

033

39/38

mots

*190224 / justice priere d'envoyer l'ensemble ukumbe
le lit etre ruhengeri stop profession changeur
pourant maintenant de belge stop
huitant avant nyanga stop premier
le vol d'urgence à l'ensemble ces rensei-
gnements ont été donnés par nyanga
stop = Compagnie*

